REGLEMENT

Nature de l'épreuve
La Dingo Run est une épreuve pédestre non chronométrée d'environ 5 km entrecoupée d'obstacles. Elle se déroule dans le village de Bois d'Amont (39) le samedi 17 juin 2017.
Elle est organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers de Bois d'Amont.
Adresse mail : dingo.run39@gmail.com, site internet dingo-run.com, Facebook : Dingo-Run.

Obstacles
Les organisateurs se réservent le droit de neutraliser un ou plusieurs obstacles en fonction des conditions météorologiques et des problèmes d'ordre organisationnel.
Certains obstacles sont contournables.
L'entraide entre concurrents est plutôt bienvenue !

Horaire
Départ de la course à 16h00

Inscription
Conditions d'inscription :
Inscription sur le Site www.le-sportif.com.
Être âgé de plus de 6 ans pour le jour de l'épreuve.
Fournir une autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés lors de l'inscription en ligne sur le site du Sportif.com.
Chaque participant atteste, en validant son inscription, avoir pris connaissance du règlement
Les concurrents, s'ils le désirent, peuvent se déguiser pour participer à l'épreuve.

Tarif
De 6 à 12 ans, 10 euros
Dès 13 ans, 15 euros
Le prix comprend :
- La participation à l'épreuve
- Un bracelet
- Une consommation offerte à la fin de l'épreuve

Modalités
L'inscription peut se faire sur le site du Sportif.com ou bien sur place le jour de la course de 13h30 à 15h30 *(avec majoration du prix adulte le jour de l'inscription)*.
Les inscriptions seront closes aux 499 premiers inscrits.

Responsabilité/ Assurance
Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.
L'association décline toute responsabilité en cas de dommage (vol , perte ou détérioration) de tout objet matériel ou autre quel qu'il soit. Les participants doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être abimée ou souillée.
Chaque participant se doit de souscrire une assurance individuelle responsabilité civile contre les risques qui ne sont pas de la responsabilité des organisateurs (entorse, plaie, fracture…).
Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause. Il dégage par avance les organisateurs de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel (mineur, majeur ou décès) ou matériel qui pourrait survenir.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ ou d'éliminer tout participant ayant une tenue ou un comportement immoral et risquant de mettre en danger sa personne ou tout autre participant (consommation de drogue, alcool..).

Sécurité
Assurée par les sapeurs-pompiers.

Droit à l'image
Par sa participation, chaque concurrent autorise l'organisation ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et medias, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix, sur tous les supports y compris les documents publicitaires et promotionnels dans le monde entier dans le cadre de « la Dingo Run » en vue de toute exploitation.

Annulation
En cas de force majeure, d'évènements climatiques, de catastrophes naturelles ou de toutes circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve.